



Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières

PLAN D'ACTION 2007





Sommaire

- I. **MISSIONS PERMANENTES DE LA CENTIF...p3**
- II. **AXES MAJEURS.....p4**
- III. **AUTRES TACHES DE LA CENTIF.....p6**



I. MISSIONS PERMANENTES DE LA CENTIF

- Recevoir et traiter les déclarations de soupçon des assujettis (dans des délais normaux).
- Rapport au Procureur territorialement compétent en cas d'indices avérés de blanchiment.
- Faire des rapports (trimestriel et annuel) au Ministre chargé de l'Economie et des Finances et à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
- Echanger des informations avec les autres CENTIF des Etats de l'UEMOA et avec les Services de Renseignements Financiers des Etats tiers.
- Proposer aux autorités de l'Etat, toute réforme visant à améliorer le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
 - Constats de la CENTIF dans l'exercice de sa mission.
 - Suggestions des assujettis lors des forums.
 - Suggestions des correspondants de la CENTIF et des organes de contrôle.

II. AXES MAJEURS

- Mise en place de la loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme.
 - Après adoption du projet de directive de l'UEMOA sur le financement du terrorisme prévue à fin mars 2007.
- Mise en place du Comité de liaison.
- Formation du personnel (renforcement des capacités du personnel technique).
 - Techniques bancaires
 - Opérations de bourse
 - Compréhension des opérations financières de l'Etat (Spécialiste)
 - Enquêtes financières (demande formulée auprès de la Banque Mondiale)
 - Informatique
 - Analyse financière
 - Comptabilité bancaire
- Renforcement des capacités des magistrats et des officiers de police judiciaire.



- Sensibilisation et formation
- Formation interactive aux modules LBC/FT de l'ONUDDC : Approche cible.
- Forum avec :
 - les Notaires
 - les Agréés de change manuel
 - les Casinos et Etablissements de jeu
 - les Agences immobilières
 - les Experts comptables, Commissaires aux comptes, Experts fiscaux et judiciaires (ONECCA – ONEAS)
 - la Poste
 - les Sociétés de transfert de fonds
 - la BRVM et les SGI
 - les Courtiers d'assurances
 - les marchands d'articles de grande valeur



III. AUTRES TACHES DE LA CENTIF

- Préparation Evaluation mutuelle du dispositif LBC/FT du Sénégal.
- Préparation candidature au Groupe EGMONT.
- Décentralisation des actions de sensibilisation (fora à tenir dans les régions).
- Amélioration des sources d'information (renforcement base de données).
 - Intégration lutte contre le financement du terrorisme.
 - Connexion aux bases de données extérieures (Inspection générale des Services judiciaires et Interpol).
- Etude des systèmes alternatifs de transferts de fonds.



- Rencontres avec les correspondants CENTIF :
 - Correspondants institutionnels
 - Correspondants bancaires
 - Correspondants Assurances
- Renforcement de la formation interactive anti blanchiment avec introduction du logiciel élaboré par la Banque Mondiale « une nouvelle approche de formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ».
- Formation sur le dispositif interne LBC/FT dans le secteur de la micro finance (avec Cabinet C 3 COM).
- Accord de coopération avec les pays à forte colonie d'immigrés sénégalais (Espagne, Italie, USA, Afrique du Sud, Pays Bas,...).
- Participation aux commissions techniques du GIABA.
- Rencontres périodiques avec les autorités judiciaires.
- Construction et réception siège de la CENTIF.